

Avis adopté

Séance plénière du 24 janvier 2023

Cannabis : sortir du statu quo, vers une légalisation encadrée

Déclaration du groupe Familles

Dix mois de travaux ont été nécessaires à la commission temporaire cannabis pour saisir le problème dans sa complexité humaine, familiale, sociale et politique et en évaluer les enjeux.

Durant ces dix mois le groupe Familles s'est attaché à promouvoir un débat neutre et équilibré sur un sujet qui suscite passions et idéologies.

Un constat s'impose : depuis 1970 l'approche punitive a progressivement pris la place de la dimension sanitaire des politiques publiques et l'accès aux soins n'est plus une alternative à la sanction pénale.

Mais sur un sujet aussi sensible où se mêlent famille, morale, prévention, santé, accompagnement, répression le même constat d'échec ne conduit pas aux mêmes conclusions et notre groupe se trouve divisé. Pour autant, il est unanime pour s'interroger sur la pertinence d'un double temps d'intervention du législateur, pour des mesures d'urgence d'abord, puis pour la légalisation encadrée.

Certains membres de notre groupe regrettent la méthode retenue par la commission qui n'a permis, ni d'entendre les avis contraires, ni de faire valoir auprès des jeunes de ne pas consommer ou d'accompagner l'arrêt de la consommation comme objectif de prévention. Pour eux, l'avis promeut un modèle de légalisation du cannabis qui oublie les jeunes et les plus vulnérables au profit de la liberté donnée à certains adultes de consommer un cannabis « de qualité ». Si la vente doit être réservée aux majeurs pour protéger les mineurs, il ne restera à ces derniers pour s'approvisionner que le recours au marché illégal avec les risques associés que la légalisation veut justement éradiquer !

Au contraire, d'autres membres du groupe rappellent que l'interdit enferme dans une trajectoire de déviance et empêche le développement des politiques de prévention et de soins ; qu'il met en lien, y compris pour une « consommation festive » ou anodine, les mineurs et les dealers ; qu'il condamne la parole des adultes qui ne trouve pas d'écho dans la sphère éducative où ne s'énonce alors que le discours de la prohibition.

Selon ces derniers, le choix doit être fait de la légalisation encadrée. Elle permet la consommation pour les majeurs, règlemente la production, le contrôle des quantités et de la qualité ainsi que la vente par l'Etat. Elle protège plus efficacement comme le montrent les résultats observés dans de nombreux pays.

La légalisation s'accompagne surtout d'un interdit absolu de fourniture aux mineurs qui font l'objet d'actions résolument éducatives et si nécessaire judiciaires. Elle permet la mise en place d'une politique de prévention et de soins à laquelle les moyens humains et financiers déployés jusqu'à présent pourront servir.

Les avis des membres du groupe sont donc partagés, leurs votes l'ont été aussi.